



Avertissement

Cette publication s'appuie sur des données provisoires. Les indices qui y figurent sont calculés sur un champ restreint d'observations de prix et à partir d'estimations des évolutions de certains tarifs non encore disponibles. Les résultats définitifs seront publiés le 13 octobre 2023. En conséquence, les indices provisoires ne doivent pas être utilisés pour des revalorisations contractuelles.

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 4,9 % en septembre 2023, comme le mois précédent. Le ralentissement sur un an des prix de l'alimentation, des services et des produits manufacturés serait en effet contrebalancé par l'accélération des prix de l'énergie, du fait du rebond de ceux des produits pétroliers.

Sur un mois, les prix à la consommation se replieraient de 0,5 % en septembre 2023, après +1,0 % en août. Les prix des services diminueraient, tirés à la baisse par ceux des services de transport et des « autres services », en particulier ceux des services d'hébergement. Les prix de l'alimentation se replieraient légèrement sur un mois. Ceux de l'énergie et des produits manufacturés augmenteraient sur un mois mais de manière moins marquée qu'en août.

Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 5,6 % en septembre 2023, après +5,7 % en août. Sur un mois, il baisserait de 0,6 %, après +1,1 % le mois précédent.

Indices des prix à la consommation

Évolutions annuelles (en %) ; base 100 : année 2015

	Pondérations 2023	septembre 2022	août 2023	septembre 2023 (p)
Ensemble IPC*	10 000	5,6	4,9	4,9
Alimentation	1 624	9,9	11,2	9,6
- Produits frais	238	11,3	9,4	4,1
- Autre alimentation	1 386	9,6	11,5	10,6
Tabac	185	0,3	9,9	9,9
Énergie	857	17,9	6,8	11,5
Produits manufacturés	2 322	3,6	3,1	2,9
Services	5 012	3,2	3,0	2,8
Ensemble IPCH**	10 000	6,2	5,7	5,6

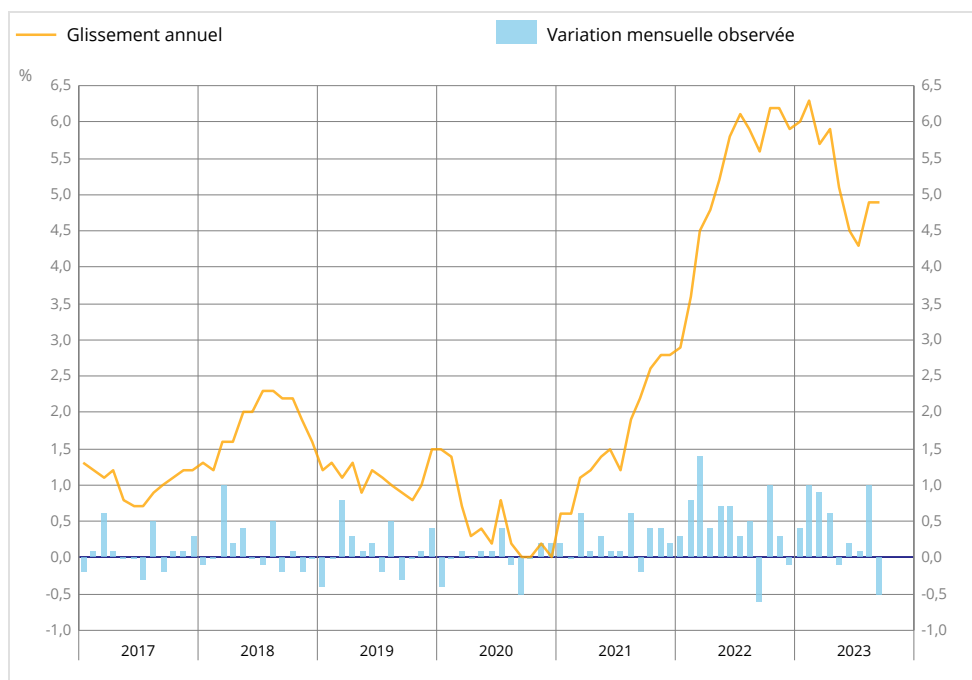
(p) données provisoires

*: indice des prix à la consommation **: indice des prix à la consommation harmonisé

Champ : France

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France

Source : Insee - indices des prix à la consommation

Pour en savoir plus

Définition : l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) est utilisé pour les comparaisons entre membres de l'Union européenne. Il est calculé pour tous les ménages, en France. La principale différence entre l'IPCH et l'IPC porte sur les dépenses de santé : l'IPCH suit des prix nets des remboursements de la sécurité sociale tandis que l'IPC suit des prix bruts.

Publication des résultats définitifs : le 13 octobre 2023, à 8h45.

Prochaine parution : le 31 octobre 2023, à 8h45.

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter [@InseeFr](https://twitter.com/InseeFr) : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Direction de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475